



Règlement intérieur

Le présent règlement intérieur a d'abord pour but d'assurer le bon fonctionnement du club et la sécurité des personnes qui s'y trouvent. Il régit les aspects essentiels de la vie du club sans se substituer aux lois en vigueur que nul n'est censé ignorer. A ce titre, comme tout citoyen, le gymnaste a des droits qui entraînent des devoirs dont l'inobservation peut déclencher des mesures disciplinaires (exclusion temporaire ou définitive). Il engage chacun quel que soit son rôle dans le club. Il reste en vigueur jusqu'à modification apportée par les membres du bureau.

Tout gymnaste a droit au respect de sa personne, de son travail et de ses biens et a le droit de s'exprimer. Tout gymnaste s'engage à respecter les horaires qui lui sont communiqués, soit par le secrétariat, soit par son entraîneur.

La fréquentation des cours doit être respectée pour le bon déroulement des entraînements des groupes, **et tout particulièrement pour les compétitifs** (ensembles ou équipes). Les gymnastes doivent respecter les consignes de sécurité qui leur sont données par les entraîneurs. Les agrès ne doivent être utilisés que sous contrôle de l'entraîneur. Les gymnastes doivent se présenter au cours avec une tenue de sport propre (caleçon, corsaire, short, justaucorps...) et adaptée à leur pratique. Les participants aux cours fitness et gym douce doivent apporter des chaussures propres et sèches.

Des vestiaires sont à disposition : les vêtements, chaussures et effets personnels doivent y être déposés et ne doivent pas être déposés dans le gymnase, sauf accord particulier avec l'entraîneur.

Le club décline toute responsabilité quant aux vols pouvant survenir. Il est donc recommandé de ne pas apporter d'objet de valeur (bijoux, portable, mp3, console de jeux...). A ce titre, les téléphones portables sont interdits pendant les cours et doivent rester dans les vestiaires.

Les gymnastes compétitives s'engagent à respecter les dates de compétition que l'entraîneur leur fournit. En cas d'impossibilité de se présenter à une compétition, il est demandé de fournir un certificat médical.

Sans certificat médical, les frais de pénalité seront à la charge de la famille du gymnaste. Les absences doivent être signalées auprès de l'entraîneur.

Les entrées et sorties se font obligatoirement par la porte principale.

Une attention particulière est demandée aux parents et aux enfants pour le stationnement des poussettes, vélos, patinettes etc... afin de ne pas entraver l'accès du public et des secours au gymnase.

Il est interdit de manger dans la salle d'entraînement et les animaux sont interdits.

La présence des parents est tolérée mais ne doit pas interférer le bon déroulement des cours. Les dossiers d'inscription doivent être retournés complets au club le plus rapidement possible. Le certificat médical est obligatoire pour les gymnastes compétition. Tout gymnaste dont l'inscription ne sera pas déposée fin octobre se verra interdire l'entrée de la salle. En cas de difficultés de paiement, il est demandé de se rapprocher du secrétariat de façon à pouvoir étudier toutes les solutions.

Il est demandé aux parents de bien venir chercher leurs enfants à la fin du cours, à l'heure définie. En aucun cas l'entraîneur n'est habilité à raccompagner le gymnaste à son domicile. L'enfant n'est plus sous la responsabilité de la structure et des entraîneurs après la fin de son cours.

Tout affichage dans les locaux doit faire l'objet d'une demande auprès du secrétariat.

J'autorise mon enfant à rentrer seul à la fin des cours Oui Non (entourer votre choix)

Fait à Le

Signature des parents Signature du ou de la gymnaste